

## **Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09 janvier 2019**

Le quorum de la séance du cinq janvier deux-mille-dix-neuf n'ayant pas été atteint, le neuf janvier deux-mille dix-neuf, à dix heures, les membres des Conseils Municipaux des communes de Hombleux et de Grécourt légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Hombleux.

Conformément à la loi et comme indiqué sur la convocation, cette séance peut avoir lieu sans condition de quorum.

Christian AVY rappelle que l'ordre du jour de cette réunion est l'installation du conseil municipal de la commune nouvelle, issue de la fusion des communes de Hombleux et de Grécourt. Le nom de cette nouvelle commune est HOMBLEUX. Le siège de la nouvelle commune est fixé à la mairie de l'ancienne commune de Hombleux au 3 rue de l'Eglise. Les 2 conseils municipaux ont décidé qu'il n'y aurait pas de communes déléguées. Le conseil municipal de la nouvelle commune est composé de l'ensemble des conseillers municipaux en exercice au 31 décembre 2018 des communes de Hombleux et de Grécourt.

### 1 – Installation du conseil municipal

Bernard MEUNIER, doyen d'âge, préside la séance d'installation du conseil municipal jusqu'à l'élection du maire de la commune nouvelle.

Il appelle nominativement les membres et remet les pouvoirs.

**Présents :** Mesdames DUMONT Carole, DUPRE Magalie, GUILLOTTE Monique, HANNECART Pascale, KALOTA Ghislaine, LEFEBVRE Nathalie, LORIDANT Sylvie,  
Messieurs AVY Christian, DELATTRE Albert, DUPRE Benoît, DUPRE Philippe, FRISON Fabrice, HANSART Michel, HENOCQUE Nicolas, MEUNIER Bernard, NIOT Daniel, URBANIAK Michel, VAN MOORLEGHEM Didier

**Pouvoirs :** Madame COSTA-DELOBEL Sophie à Monsieur HANSART Michel, Madame DELEBECQUE Stéphanie à Madame HANNECART Pascale, Madame HENOCQUE Cécile à Monsieur HENOCQUE Nicolas, Madame NOBECOURT Martine à Madame LEFEBVRE Nathalie

Bernard MEUNIER déclare l'installation des conseillers municipaux.

### 2 – Désignation du secrétaire de séance

A main levée, à l'unanimité, le conseil municipal procède à l'élection d'une secrétaire de séance : Pascale HANNECART.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs en vue de l'élection du maire et des adjoints : Magalie DUPRE et Nicolas HENOCQUE.

### 3 – Election du maire

Christian AVY pose sa candidature.

Les résultats du scrutin secret sont :

Christian AVY : 13

Fabrice FRISON : 3

Bulletins nuls : 1

Bulletins blancs : 5

**Christian AVY est élu maire à la majorité absolue.**

Bernard MEUNIER lui cède la présidence de la séance du conseil municipal.

#### 4 – Fixation du nombre d'adjoints

Christian AVY rappelle que le nombre maximum d'adjoints pour la commune nouvelle est 6 adjoints.

8 personnes souhaitent un vote à bulletin secret pour fixer le nombre d'adjoints. Le vote a donc lieu à main levée.

Christian AVY propose de fixer à 5 le nombre d'adjoints : 4 pour la commune d'Hombleux comme précédemment et 1 pour la commune de Grécourt.

Pour : 17

Abstention : 5

**Le nombre d'adjoints est donc fixé à 5.**

#### 5 – Election des adjoints

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Michel URBANIAK dépose une liste auprès de Christian AVY :

Liste Michel URBANIAK composée de Michel URBANIAK, Benoît DUPRE, Ghislaine KALOTA, Pascale HANNECART, Michel HANSART.

Les résultats du scrutin secret sont :

Liste Michel URBANIAK : 13

Bulletins nuls : 6

Bulletins blancs : 3

**La liste de Michel URBANIAK est élue à la majorité absolue.**

Carole DUMONT fait remarquer que sur les bulletins de la liste Michel URBANIAK, il est indiqué le 05 janvier au lieu du 09 janvier. Cette observation est notée sur le procès-verbal de la séance.

#### 6- Délégations du conseil municipal au maire

A l'unanimité, les élus reconduisent les délégations qui avaient été données au maire d'Hombleux lors de son élection en 2014.